

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
N° 2026-00017

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 12 mai 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

Logement d'appoint

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser la construction d'un logement d'appoint d'une superficie de 89,3 mètres carrés, alors que la réglementation en vigueur autorise une superficie maximale de 80 mètres carrés, soit un dépassement de 9,3 mètres carrés.

La réglementation en vigueur pour un logement d'appoint

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur stipule, à l'article 4.1.6, alinéa 1, a)
 - Le logement d'appoint doit avoir une superficie de plancher maximale correspondant à 50 % de la superficie de plancher habitable du bâtiment principal (excluant la superficie de plancher des bâtiments accessoires rattachés) ou un maximum de 80 m², le plus restrictif des deux s'applique.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 4 122 501, cadastre du Québec, sise au 223, rue Lavigne, dans la zone R-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 12 mai 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 13 avril 2026

(signé)

James L. Lacroix
Directeur général & greffier-trésorier